



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 9 octobre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	53

Date de convocation

3 octobre 2024

Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

**N° de la délibération
2024-587**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 9 octobre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Serge DEBRIE, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BIGI (pouvoir à M. Jean-Christophe WEIBEL), Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Béatrice FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Christèle DEFRANCE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 15 mai 2024 et la nécessité de mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services,

Considérant l'avis du CST,

Il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Création des postes suivants :

- Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe - temps complet
- Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe - temps non complet 9.75 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe - temps non complet 8.75 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 9.5 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 4.75 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 4.50 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 2 h

Suppression des postes suivants :

- Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe - temps non complet 15.5h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe - temps non complet 9.5 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe - temps non complet 3.5 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe - temps non complet 1.5 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 12 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 8h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 4 h
- Assistant d'enseignement artistique ppal 2nde classe - temps non complet 3.75 h
- Assistant Enseignement Artistique temps non complet 1.25

Ces modifications sont justifiées par les mouvements externes d'un certain nombre d'enseignants de l'Ecole Intercommunale de musique et Danse et par la nécessité de pourvoir leur remplacement. A défaut de recruter un fonctionnaire, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels et seront rémunérés par référence à la grille indiciaire des Assistants d'enseignement artistique principal de 1ere classe et de secondes classe.

- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Cette modification est justifiée par la nécessité de pourvoir un poste de « chef d'équipe patrimoine ». A défaut de recruter un fonctionnaire, ce poste pourra être pourvu par un agents contractuels et sera rémunéré par référence à la grille indiciaire des Agents de maîtrise

- Création d'un poste Technicien territorial
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique

Cette création est justifiée par la réussite au concours de la fonction publique d'un agent exerçant les fonctions de Technicien informatique.

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **ADOPTE** la proposition du Président,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2024 ainsi :

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 9 octobre 2024

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière administrative			
DGS d'un EPCI de 10 000 à 80 000 habitants	35	1	1
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	1	1
Attaché hors classe	35	2	2
Attaché principal	35	3	3
Attaché territorial	35	20	20
Rédacteur principal 1ère classe	35	5	5
Rédacteur principal 2ème classe	35	5	5
Rédacteur	35	3	3
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	15	15
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	8	8
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	28	1	1
Adjoint Administratif territorial	24,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
Filière technique			
Ingénieur ppal	35	6	6
Ingénieur	35	6	6
Technicien principal 1ère classe	35	5	5
Technicien principal 2ème classe	35	4	4
Technicien	35	4	5
Agent de maîtrise principal	35	5	5
Agent de maîtrise	35	4	5
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	9	9
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	5	5
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	13	12
Adjoint Technique Territorial	32	3	3
Adjoint Technique Territorial	28	1	1
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	17,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1
Filière sociale et médico-sociale			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice Hors classe	35	1	1
Puéricultrice	35	3	3
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	3	3
Educateur de jeunes enfants	35	12	12
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	17,5	3	3
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	15	15
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	13	13
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	5	5
Agent Social principal de 1ère classe	30	1	1
Agent Social principal de 2ème classe	35	7	7
Agent Social Territorial	35	8	8
Agent Social Territorial	32	1	1
Agent Social Territorial	28	1	1
Agent Social Territorial	26	2	2

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID : 007-200073096-20241009-DELIB_2024_587-DE

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 9 octobre 2024

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière Animation			
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Aniamteur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	31,5	2	2
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	35	4	4
Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	16	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	4	5
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,75	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8,75	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	12	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,5	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	8	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	1	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	2	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,75	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	1	2
Assistant Enseignement artistique	1,25	1	0

- Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 007-200073096-20241009-DELIB_2024_587-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 9 octobre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 11/10/2024
Qualité : Le président ArcheAgglo